

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Bilan	7
Évolution de l'actif net	8
Résultats	9 - 10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 15
Renseignements complémentaires	
Annexe A - PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits d'adhésion. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, les débiteurs au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021 et les actifs nets présentés aux bilans au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021 auraient dû faire l'objet d'ajustements. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Le budget présenté aux fins de comparaison est celui approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 21 septembre 2021. Les chiffres présentés n'ont pas été audités ni examinés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.*¹

Gosselin & Associés inc.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 6 juillet 2022

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673


FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

BILAN

AU 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	397 316	341 358
Débiteurs (note 3)	13 804	20 669
Frais payés d'avance	<u>18 264</u>	<u>39 064</u>
	429 384	401 091
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>17 848</u>	<u>1 190</u>
	<u><u>447 232</u></u>	<u><u>402 281</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	30 331	16 721
Apports reportés (note 7)	<u>86 812</u>	<u>18 392</u>
	117 143	35 113
DETTE À LONG TERME (note 8)	<u>28 875</u>	<u>27 375</u>
	<u>146 018</u>	<u>62 488</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ AU REMBOURSEMENT DU PRÊT COVID-19 (note 10)	30 000	-
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	17 848	1 190
AFFECTÉ AU FONDS DE PRÉVOYANCE (note 10)	100 000	100 000
NON AFFECTÉ	<u>153 366</u>	<u>238 603</u>
	301 214	339 793
	<u><u>447 232</u></u>	<u><u>402 281</u></u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

, administrateur

, administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	Affecté prêt COVID-19 \$	Investi en immobi- lisations \$	Affecté au Fonds de prévoyance \$	Non affecté \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Solde au début de l'exercice	-	1 190	100 000	238 603	339 793	310 915
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	(5 156)	-	(33 423)	(38 579)	26 895
Acquisition d'actif incorporel (note 10)	-	21 814	-	(21 814)	-	1 983
Affectation interne	<u>30 000</u>	-	-	(30 000)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>30 000</u>	<u>17 848</u>	<u>100 000</u>	<u>153 366</u>	<u>301 214</u>	<u>339 793</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

OPÉRATIONS RÉGULIÈRES	Budget	2022	2021
	\$	\$	\$
PRODUIT			
Adhésion membres	70 000	97 005	12 080
Placements Sports (annexe A)	3 735	13 985	20 768
Subvention MEES	86 282	94 600	138 051
Subvention salariale d'urgence (SSUC)	45 000	51 475	85 154
Patrimoine Canadien - Fonds d'urgence	-	-	51 195
Subvention - CUEC (Compte d'urgence pour entreprises canadiennes)	-	-	14 000
Adhésion clubs	16 000	20 600	10 174
Événements	3 000	3 226	261
Stages d'entraîneurs	5 000	10 220	10 052
Commandites	3 000	12 273	3 297
Emploi Québec	3 270	3 270	-
Intérêts	2 000	518	2 171
	<u>237 287</u>	<u>307 172</u>	<u>347 203</u>
CHARGES			
Salaires et charges sociales	188 556	201 255	165 354
Services professionnels	71 475	88 277	51 973
Championnats provinciaux	18 500	22 908	3 454
Programme de soutien aux clubs	-	-	51 500
Promotion du sport	12 500	12 817	51 023
Informatique et impression	8 800	5 035	7 228
Transports et communications	6 100	6 219	6 025
Amortissement des immobilisations	793	5 156	793
	<u>306 724</u>	<u>341 667</u>	<u>337 350</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES - OPÉRATIONS RÉGULIÈRES	<u>(69 437)</u>	<u>(34 495)</u>	<u>9 853</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022****SOUTIEN AU DÉVELOPEMENT DE L' EXCELLENCE**

	Budget	2022	2021
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Subvention MEES - Excellence	298 130	158 816	101 663
Subvention MEES - Programmes de soutien	-	91 130	-
Commandites	-	-	-
Institut National du Sport du Québec	3 000	-	1 250
	<u>301 130</u>	<u>249 946</u>	<u>102 913</u>
CHARGES			
Programme engagement entraîneurs	171 130	217 130	44 000
Projet synergique	-	29 688	-
Programmes d'entraînements	65 000	7 212	41 870
Préparation Jeux du Canada	-	-	-
Programmes de compétitions	45 000	-	-
Perfectionnement des entraîneurs	20 000	-	-
	<u>301 130</u>	<u>254 030</u>	<u>85 870</u>
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges - Soutien au développement de l'excellence	<u>-</u>	<u>(4 084)</u>	<u>17 043</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES GLOBAL	<u>(69 437)</u>	<u>(38 579)</u>	<u>26 896</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

	2022 \$	2021 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(38 579)	26 895
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>5 156</u>	<u>793</u>
	<u>(33 423)</u>	<u>27 688</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	6 865	18 487
Frais payés d'avance	20 800	5 125
Créditeurs	13 610	(5 646)
Apports reportés	<u>68 420</u>	<u>18 392</u>
	<u>109 695</u>	<u>36 358</u>
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>76 272</u>	<u>64 046</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(21 814)</u>	<u>-</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	1 500	-
Emprunts à long terme	<u>-</u>	<u>27 375</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	<u>1 500</u>	<u>27 375</u>
RENTRÉES DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	55 958	91 421
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>341 358</u>	<u>249 937</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>397 316</u>	<u>341 358</u>

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 18 août 1970. Le but de l'organisme est de promouvoir la pratique de la boxe olympique au Québec. L'organisme est exempté d'impôts sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Adhésion

Les produits d'adhésion sont constatés linéairement sur la période couverte par celle-ci.

Événements et stages

Les produits tirés des événements et des stages sont constatés lorsque les activités ont eu lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Arène	20 ans
Équipement d'entraînement et de compétition	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

La direction est d'avis que ces instruments n'exposent pas l'organisme à un risque significatif de liquidité, de crédit ou de marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

Estimations de la direction

La principale estimation porte sur les paramètres d'actualisation de la dette à long terme.

3 - DÉBITEURS

	2022 \$	2021 \$
Corporation Sport - Québec	3 560	18 468
Autres comptes à recevoir	276	276
Taxes à la consommation	1 650	1 925
Subvention à recevoir MEES	8 318	-
	<u>13 804</u>	<u>20 669</u>

4 - IMMOBILISATIONS

	2022		2021	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Arène	15 865	15 468	397	1 190
Équipement d'entraînement et de compétition	38 630	21 179	17 451	-
Équipement informatique	14 707	14 707	-	-
Mobilier de bureau	629	629	-	-
	<u>69 831</u>	<u>51 983</u>	<u>17 848</u>	<u>1 190</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

5 - CRÉDITEURS

	2022 \$	2021 \$
Fournisseurs et frais courus	5 984	-
Salaires et vacances	20 430	15 029
Sommes dues à l'État	<u>3 917</u>	<u>1 692</u>
	<u><u>30 331</u></u>	<u><u>16 721</u></u>

6 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une disponibilité de crédit totale de 40 000 \$ sur cartes de crédit dont 30 000 \$ est une marge de crédit, renouvelable annuellement sans aucune garantie. Les montants prélevés portent intérêts au taux annuel de 6,70 %. Au 31 mars 2022, la marge de crédit est inutilisée.

7 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des programmes spécifiques de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Au 31 mars 2021 \$	Octroi \$	Constatés à titre de produits \$	Au 31 mars 2022 \$
Ministère de l'Éducation et de l'enseignement sup	<u>18 392</u>	<u>318 366</u>	<u>249 946</u>	<u>86 812</u>

8 - DETTE À LONG TERME

	2022 \$	2021 \$
Compte d'urgence d'entreprise canadiennes	<u>28 875</u>	<u>27 375</u>

8 - DETTE À LONG TERME (suite)

L'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Le prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 et fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 25 % s'il est remboursé en totalité avant cette date. Selon la direction, l'organisme prévoit rembourser ce prêt en totalité le 31 décembre 2022 et est raisonnablement certain de se conformer à toutes les conditions et de bénéficier d'une radiation de 10 000 \$. L'organisme a comptabilisé un montant de 10 000 \$ de subvention pour radiation du capital, un montant de 4 000 \$ de subvention sous forme d'un rabais d'intérêts sous le poste subvention « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (CUEC) » et un montant de 1 500 \$ (1 375 \$ en 2021) sous forme de charge d'intérêts qui est comptabilisé sous la rubrique « Services professionnels » dans les résultats de l'exercice.

9 - PLACEMENTS SPORTS

L'organisme cède la propriété de 20%, (20% en 2020) des dons admissibles à Placements Sports ainsi que de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation Grand Montréal. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la Fédération car la propriété et la gestion ont été cédées à Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 mars 2022, le coût des sommes cédées à la Fondation Grand Montréal s'élève à 91 985 \$ (89 364 \$ en 2021).

Appariement non comptabilisé

L'organisme a recueilli un total de 2 675 \$ (4 000 \$ en 2021) en dons admissibles au programme Placements Sports, lui donnant droit à un appariement maximal de 10 432 \$ (9 600 \$ en 2021). De ce montant, 2 621 \$ (2 720 \$ en 2021) n'a pas été comptabilisé comme revenu, car cette somme est affectée au fonds de réserve de la Fondation du Grand Montréal.

10 - AFFECTATION INTERNE

En date du 7 juillet 2021, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 30 000 \$ au remboursement du prêt COVID-19.

Le 5 juin 2020, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 100 000 \$ au Fond de prévoyance pour la réalisation de ses projets futurs.

L'organisme ne peut utiliser les actifs nets grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

ANNEXE A : PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS

	Budget	2022	2021
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Dons	1 155	2 614	4 000
Appariement	2 580	7 811	6 880
Intérêts	-	3 560	2 930
Spécial P-19	-	-	6 958
	<u>3 735</u>	<u>13 985</u>	<u>20 768</u>
CHARGES			
Salaires et charges sociales	3 580	6 085	9 036
Transports et communications	-	1 199	1 780
Informatique et impression	-	2 812	4 176
Promotion du sports	-	3 890	5 776
	<u>3 580</u>	<u>13 985</u>	<u>20 768</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>155</u>	<u>-</u>	<u>-</u>